

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141128-2014_B453-DE
Date de télétransmission : 04/12/2014
Date de réception préfecture : 04/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MONSIEUR RICHARD MALLIÉ

2014_B453

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux travaux de réparation et de remplacement des structures métalliques et menuiseries mobiles du toit de la piscine Hermès à Vitrolles - Lot 1 "Charpente métallique - Bardage - Couverture" (n° 14M048)

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – JOISSAINS MASINI Maryse, président - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_09

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif aux travaux de réparation et de remplacement des structures métalliques et menuiseries mobiles du toit de la piscine Hermès à Vitrolles – Lot 1 « Charpente métallique – Bardage - Couverture » (n°14M048)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La piscine HERMES de type « Plein Ciel » a été construite en 1976 et comporte un bassin de 25 m x 10 m. La halle bassin présente un vieillissement normal pour un établissement de 38 ans. La mécanique de translation du toit n'est plus opérationnelle car les éléments constitutifs du toit mobile, particulièrement les poteaux, le rail de guidage et les éléments de la charpente, sont très fortement corrodés. Les baies vitrées extérieures en aluminium anodisé sont en mauvais état et composées de simple vitrage. La présente consultation a pour objet les travaux de réparation et de rénovation de la mécanique du toit ouvrant ainsi que le remplacement des baies à l'identique de l'existant, en respectant la conception initiale de l'ensemble du bâtiment.

Exposé des motifs :

La consultation portait sur des travaux pour la reconstruction des structures métalliques et l'ensemble des menuiseries de la piscine Hermès de type Plein Ciel construite en 1976. Les

éléments constitutifs du toit mobile, particulièrement les poteaux et éléments supports de bardage sont très fortement corrodés.

La consultation a été allotie de la manière suivante :

- Lot n°1 : Charpente métallique – bardage - couverture
- Lot n°2 : Menuiseries aluminium
- Lot n°3 : Electricité

Le présent rapport ne concerne que le lot 1.

Lors d'une précédente consultation, la Commission d'Appel Offres du 27 juin 2014 a déclaré les lots 1 et 3 infructueux et a attribué le lot 2.

Le lot 1 a été relancé suivant la procédure négociée définie aux articles 35-I-1er, 65 et 66 du code des marchés publics avec publicité et mise en concurrence.

Les lots ne sont pas découpés en tranches.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Durée du marché :

Le délai d'exécution des travaux est de 30 semaines calendaires, hors période de préparation d'une durée de 8 semaines calendaires.

Prix du marché :

Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

Estimation du marché : 820 000 € TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, un avis d'appel public à candidature a été adressé le 30 juin 2014 aux journaux suivants :

- JOUE
 - BOAMP
 - La Provence
 - TPBM
 - Le Moniteur
- et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres sont :

Prix des prestations - coefficient 0.80 ;

Valeur technique - coefficient 0.20.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2014 a décidé d'attribuer le marché n° 14M048 à la société BAUDIN CHATEAUNEUF pour un montant global et forfaitaire de 670 925 € HT, soit 805 110 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 35-I-1er, 65 et 66 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 14 novembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°14M048 relatif aux travaux de réparation et de remplacement des structures métalliques et menuiseries mobiles du toit de la piscine Hermès à Vitrolles, lot 1 « Charpente métallique – bardage - couverture » attribué à la société BAUDIN CHATEAUNEUF pour un montant global et forfaitaire de 670 925 € HT, soit 805 110 € TTC ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes sont inscrites à la section Investissement du budget de la CPA, Fonction : 416 - Nature : 21735.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux travaux de réparation et de remplacement des stuctures métalliques et menuiseries mobiles du toit de la piscine Hermès à Vitrolles - Lot 1 "Charpente métallique - Bardage - Couverture" (n° 14M048)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 DEC. 2014